

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX RELATIONS EUROPÉENNES, INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION

DAREIC/08-435-217 du 29/09/08

OFFICE FRANCO-ALLEMAND POUR LA JEUNESSE - PROGRAMME «BRIGITTE SAUZAY» D'ECHANGES INDIVIDUELS D'ELEVES DE MOYENNE DUREE ENTRE LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE - HORS PARTENARIAT ACADEMIQUE

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements - Mesdames et Messieurs les Chefs de Division

Affaire suivie par : Mme HANVIC - Tel : 04 42 93 96 02 - Fax : 04 42 93 96 09 - Mel : marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr

BO n° 34 du 11 septembre 2008 : lien :

<http://www.education.gouv.fr/cid22354/menc0800666n.html>

L'OFAJ soutient en étroite coopération avec l'Académie et les autorités scolaires allemandes, un programme d'échanges individuels de moyenne durée entre la France et l'Allemagne.

Elèves concernés :

tous les élèves de la 4^{ème} à la 1^{ère} ayant un minimum de deux ans d'apprentissage de l'allemand peuvent se porter candidats.

Déroulement de l'échange :

le jeune Français séjourne en Allemagne, en règle générale pendant trois mois. Dans des cas exceptionnels, le séjour peut être réduit à huit semaines dont six semaines sur le temps scolaire (56 jours). Le Choix de la période est laissée à l'initiative des équipes éducatives partenaires. L'élève est hébergé à titre gracieux dans la famille de son correspondant et assiste au cours dans l'établissement partenaire pendant un minimum de six semaines.

A son tour, le jeune Allemand séjourne en France. Il assiste aux cours dans l'établissement de son correspondant et est hébergé dans sa famille (il y a donc réciprocité et non simultanéité).

L'élève intéressé contacte le chef d'établissement ou le professeur d'allemand pour trouver un élève allemand désireux de participer à l'échange. Ce dernier sera recherché en priorité dans l'établissement partenaire. Les élèves peuvent également rechercher un partenaire sur le site internet de l'OFAJ : www.ofaj.org - en consultant la rubrique «Annonces».

Le chef d'établissement et le(s) professeur(s) concerné(s) décide(nt) ensemble de la participation à l'échange.

Le dossier de candidature et la demande de subvention établis en 2 exemplaires sont à renvoyer au Rectorat -DAREIC- deux mois avant le départ en Allemagne de l'élève français ; la DAREIC transmet ensuite à l'OFAJ la demande de subvention et à l'école allemande le dossier de l'élève.

La responsabilité de l'échange relève de la responsabilité des chefs d'établissements.

Texte officiel : BO n° 26 du 14 juillet 1988 – circulaire n° 88-147 du 21 juin 1988
Le dossier de candidature et demande de subvention sont à télécharger sous le lien suivant :
<http://www.ofaj.org/fr/juniors/apprendre/carnetlycee.htm>

puis :
rubrique : dossier pour la famille et l'école d'accueil pour le formulaire de candidature
rubrique : demande de subvention -échanges individuels –Programme Brigitte Sauzay - pour la
demande de subvention

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille